

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 28 AVRIL 2016, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
M. Éric Gagnon, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
Mme Myriam Therrien, conseillère**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (17H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0142)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT (GARAGE
MUNICIPAL)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac a adopté un
règlement d'emprunt 358 modifiant le règlement 342 afin d'augmenter
la dépense et l'emprunt décrétés pour la construction d'un garage
municipal d'un montant additionnel de 147 165.00\$,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac a reçu approbation
du règlement le 28 avril 2016 auprès du Ministère des affaires
municipales et de l'occupation du territoire du Québec,

CONSIDÉRANT que le Ministère des affaires municipales et de
l'occupation du territoire du Québec a confirmé le 26 octobre 2015, une
aide financière de 713 505.00\$ s'appliquant à un cout maximal
admissibles de 1 097 700.00\$ dans le cadre du sous-volet 5.1 du
programme d'infrastructures Québec-Municipalités,

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir du financement temporaire
pour ainsi couvrir les dépenses du projet,

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0143)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que suite à
l'acceptation du règlement no 358 modifiant le règlement 342 afin
d'augmenter la dépense et l'emprunt décrétés pour la construction d'un
garage municipal d'un montant additionnel de 147 165.00\$, le conseil
autorise l'augmentation de la marge de crédit auprès de la caisse
Saguenay St-Laurent de 147 165.00\$ et autorise le maire ou en son

absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs au dossier.

4. ENTENTE POUR LA SIGNALISATION AUX ABORDS DE LA TRAVERSE TADOUSSAC-BAIE-STE-CATHERINE

(Rés. 2016-0144)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la proposition du projet entente pour la signalisation aux abords de la traverse-Baie Ste-Catherine aux montants suivants :

2016 : montant maximal 35 540.80\$

2017 : montant maximal 36 251.62\$

2018 : montant maximal 36 976.55\$

Que la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin, soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

5. MAISON DU TOURISME (SAISON 2016)

Le sujet est reporté

6. CCU

191, RUE DES PIONNIERS (GALERIES)

Demande pour la construction de quatre (4) galeries de 6 pieds par 8 pieds sur le côté droit du bâtiment, à l'endroit où se trouve actuellement les portes-patio. Une fenêtre sera également changée pour une porte-patio. Les garde-corps seront les mêmes que l'on retrouve ailleurs sur le bâtiment, soit en bois et de couleur beige.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2016-0145)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

221, RUE DES PIONNIERS (MODIFICATION DES COULEURS EXTÉRIEURES)

Demande pour modifier la couleur de plusieurs éléments extérieurs du bâtiment :

- Cadrage des portes et fenêtres (bleu)
- Garde-corps de la galerie (bleu)
- Galerie (rouge)

Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande tel que déposée.

(Rés. 2016-0146)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

Madame Myriam Therrien dénonce un conflit d'intérêt et se retire du vote.

251, RUE DES PIONNIERS (ENSEIGNE)

Demande pour modifier l'enseigne en cour avant située sur le bâtiment principal, au-dessus de la boutique. L'enseigne sera effectuée telle que les plans fournis, en « Sign Ply Aluminium », de dimensions respectant le maximum prescrit de 1 mètre carré, soit de 5 pieds de large par 3 pieds dans sa partie la plus haute. Le texte sera de couleur or et le fond sera en rouge deux tons, le tout comme l'enseigne sur socle située en façade.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0147)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

7. GARAGE MUNICIPAL (SURVEILLANCE, INTRUSION ET FEU)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Tadoussac a procédé à l'estimation auprès de deux compagnies pour l'installation d'un système de caméra de surveillance, d'intrusion et de feu au garage municipal situé au 123, rue des Érables,

CONSIDÉRANT les estimations déposées :

Pagex : 10 722.80\$ taxe incluse

9091-9564 QUÉBEC INC

Mario Duchesne électrique : 14 412.12\$ taxe incluse

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2016-0148)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la plus basse soumission conforme de la compagnie Pagex au montant de 10 722.80\$ taxe incluse. Que le tout soit payé à même le règlement d'emprunt garage municipal.

8. QUESTIONS DU PUBLIC

9. CLÔTURE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0149)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 17H30.

Hugues Tremblay,

Marie-Claude Guérin,

Maire

Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.